



ÉCOLE DOCTORALE 355
Espaces Cultures Sociétés

Conseil Scientifique

Jeudi 16 février 2023

Ordre du jour

- **Informations générales**
- **Évaluation de l'ED : rapport du HCERES**
- **Contrats doctoraux classiques : réflexion sur la procédure de sélection des candidats**
- **Sélection et classement des candidatures aux Emplois Jeunes doctorants 2023**
- **Questions diverses**

Participants

- **Membres présents :**

Saida Belkadi, Claire Bidart, Véronique François, Laurence Hérault, Frédéric Imbert, Christiane Laye, Sabine Luciani, Mathias Metzger, Christophe Morhange, Laure Verdon

- **Membres représentés :**

Michel Bonifay, Pascale Bonnemère, Sophie Bouffier, Marc Bouiron, Jean-Pierre Bracco, Virginie Donier, Vincent Dumas, Tristan Portier

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vie de l'ED : Assistant.e

- Départ de Stéphanie Savidan depuis le 11/01/2023
- Poste publié en externe le 12/01/23
- CDD de 11 mois
- Catégorie Fonction Publique B
- Rémunération Brute : 1832.0 € par mois
- 16 candidatures
- 5 candidats retenus pour l'audition
- 1 seule candidate auditionnée le 13/02/23
- **Recrutement infructueux**

Elections partielles au conseil de l'ED

- 2 sièges vacants parmi les représentants des doctorants (Th. Chabre et G. Troadec)
- 2 sièges vacants parmi les représentants des UR.
- Elections programmées le 16/03/23
- Lancement de l'appel à candidatures le 14/02
- Scrutin plurinominal à un tour
- Seules les UR non représentées dans un collège pourront y présenter un candidat.
- Réception des candidatures jusqu'au 01/03/23 à 12H.

Point scolarité. Soutenances de thèse

- Dématérialisation depuis le 2 janvier 2023 (via ADUM)
- Demandes à effectuer impérativement dans un délai minimum de **9 semaines** avant la date prévue.
- **Le fichier électronique de la thèse doit être déposé sur adum avant de finaliser la demande.**
- La présentation matérielle du manuscrit doit être conforme au modèle proposé par le SCD.
- Les pré-rapports devront parvenir à la scolarité au plus tard 4 semaines avant la date de soutenance
- Respect des délais et de la note de cadrage concernant la désignation des rapporteurs et la constitution du jury
- Soutenance tardive avant fin mars 2023 avec exonération : 10

Point scolarité. Inscriptions

- 244 inscrits (16 en attente) au 09/02/2023

- 1ere année : 36
- 2^e année : 44
- 3^e année : 50
- 4^e année : 51
- 5^e année : 36
- 6^e année : 16
- 7^e année : 5
- 8^e année : 3
- 9^e année : 2
- 10^e année : 1

Inscriptions par UR

- **ADES : 1**
- **CCJ : 17**
- **CEREGE : 7**
- **CREDO : 3**
- **ENSAM : 8**
- **ESPACE : 7**
- **IDEMEC : 22**
- **IMAF : 8**
- **IRAA : 2**
- **IRASIA : 9**
- **IREMAM : 28**
- **LA3M : 13**
- **LAMPEA : 9**
- **LEST : 21**
- **LIEU : 7**
- **LPED : 15**
- **MESOPOLHIS : 17**
- **TDMAM : 9**
- **TELEMME : 41**

Insertion des docteurs

➤ **Création d'une collection de capsules vidéo**

- « Quel(s) métier(s) après ma thèse en Sciences Humaines et Sociales ? »
- Cadre: Les Décrypteurs
- Financement : MMSH
- Prestataire : Anonimal TV
- Présentation individuelle de leur parcours par des docteur.e.s de l'ED
- 2 capsules réalisées (1 archéologue LA3M + 1 géographe ESPACE)
- 1 en préparation (1 sociologue LEST)
- Première capsule : Hélène Botcazou (prix de thèse AMU 2021)
- Titre « De la CIFRE au recrutement. Une insertion professionnelle exemplaire »
- <https://vimeo.com/711181942>

➤ **Données de l'ED**

- Recrutement d'un stagiaire : M. J. Farel-Bano (M2 sociologie)
- 6 mois pour étudier les résultats des enquêtes réalisées par l'OVE
- Financement : Institut SoMuM
- Tutrice : Corine Eyraud (LEST)
- En attente des données de l'OVE

CALENDRIER 22-23

Calendrier indicatif 2023

- 2 février : réunion DU/ED 1
- 16 février : Conseil + Bureau
- 16 mars : Conseil + Bureau + Elections
- 13 avril : Conseil + Bureau
- 11 mai : Bureau
- Réunion DU/ED : à programmer en mai
- **28, 29 et 30 juin** : Auditions CD classiques
- 3 juillet : Auditions partenariats SHS

Actions à destination des doctorants

- Réunion d'information pour les doctorants contractuels: **13 juillet 2022**
- Journée de rentrée : **20 octobre 2022**
- Conseil des doctorants : **1^{er} décembre 2022**
- AG des doctorants : **6 février 2023**
- Entretiens individuels de 30 mn avec les 37 doctorants de 1^{ère} année : **à programmer début avril**
- Réunion d'information pour les étudiants de Master : **à programmer en avril**
- Événement insertion post-Doctorat en ALLSH : **9 juin 2023 (Cube)**
- 7^e Journée Scientifique de l'ED : **15 juin (NB. Difficultés pour constituer le comité d'organisation : pas de retour des doctorants)**

Inter ED 2023

Dates

Lundi 16 janvier 2023

Vendredi 3 mars 2023 à 12h00

Du lundi 6 au vendredi 17 mars 2023

Jeudi 16 mars 2023

Lundi 27 mars 2023

Mardi 28 mars 2023

Vendredi 26 mai 2023

Lundi 12 juin et mardi 13 juin 2023

Entre le 14 et le 16 juin 2023

Étapes de l'appel à projets

Ouverture de la campagne 2023 de l'AAP inter-ED

Date limite de dépôt des projets de thèse sur le site web du Collège doctoral

Présélection des projets de thèse par les ED

Conseil ED 355 : Classement des dossiers de candidature

Réunion du CD pour sélectionner 20 projets de thèse pour la phase finale

Transmission des résultats de la présélection aux porteurs de projets

Date limite de dépôt sur le site web du CD des dossiers des candidat-e-s proposé-e-s par les porteurs des 20 projets sélectionnés (le dossier candidat regroupe l'ensemble des pièces demandées en un seul document PDF -d'un volume inférieur à 50 MO)

Audition des 20 candidat-e-s et délibération pour l'attribution des 10 contrats doctoraux inter-ED

Information des candidat-e-s et porteurs de projets sur les résultats du processus de sélection

Partenariat International SHS 2023

- **Fin mars** : Ouverture de l'AAP (MFO + EFR + CDV ?).
- **Début mai**: dépôt de candidature sur le site web du CD.
- **2^e quinzaine de mai** : Présélection des projets pour la phase finale.
- **Mi-juin** : Dépôt des dossiers des candidats sur les projets de thèse présélectionnés.
- **Lundi 3 juillet** : Audition des candidats

Contrats Handicap 2023

Nouvelles demandes + Prolongements

10 mars 2023 : dépôt des dossiers au Pôle Vie étudiante (Béatrice Delorge)

30 mars 2023 : Classement par les ED

Avril 2023 : Interclassement par le Collège doctoral

12 mai 2023 : Dépôt des dossiers par les ED sur SIREDO

EVALUATION HCERES

Rapport : Points forts

- ❑ Pilotage cohérent et adapté au périmètre de l'ED
- ❑ Direction très impliquée et disponible pour les doctorants
- ❑ Offre de formation étoffée et diversifiée
- ❑ Offre de sources de financements riche et diversifiée
- ❑ Locaux spacieux et équipés au sein de la MMSH
- ❑ Partenariats actifs et dynamiques avec le monde socio-économique, dont le nombre est en augmentation.

Rapport : Points faibles

- ❑ Comités de suivi insuffisamment cadrés par l'ED ne permettant pas de détecter les situations critiques ;
- ❑ Pas d'implication de l'ED dans la sélection des doctorants dans le cadre des contrats doctoraux octroyés par les instituts ;
- ❑ Suivi insuffisant des doctorants ne bénéficiant pas d'un financement de leur thèse ;
- ❑ Formations transversales et/ou professionnalisantes proposées par la DFD pas forcément adaptées aux doctorants des domaines scientifiques de l'ED ;
- ❑ Implication trop faible des enseignants chercheurs et chercheurs dans la formation doctorale disciplinaire.

Rapport : Recommandations

- ❑ Poursuivre les nombreuses actions menées activement depuis la dernière évaluation (proposition de formations doctorales, nombre de CD, de CIFRE, processus d'évaluation, accompagnement individualisé des doctorants, etc.). Une attention particulière devra être portée aux doctorants sans financement.
- ❑ S'impliquer davantage dans la validation de la composition des comités de suivi afin de prévenir les dysfonctionnements de procédure, et les situations de harcèlement. AMU doit rendre les procédures de médiation existantes claires et efficaces face à ces situations. Un soutien effectif doit être apporté à la direction de l'ED.
- ❑ Renforcer l'offre de formation professionnalisante et transversale disciplinaire à et par la recherche pour correspondre davantage aux besoins des doctorants.
- ❑ Renforcer l'implication des enseignants chercheurs et chercheurs dans la formation doctorale à et pour la recherche.

Observations sur le rapport ?

Les rapports d'évaluation du Hcéres, qui sont publics, sont publiés avec les observations de l'établissement. Ces observations sont présentées sous la forme d'un courrier officiel signé du président de l'établissement.

Les observations de l'établissement sont des éléments de réponse ou d'analyse constructive formulés au regard du rapport d'évaluation concerné. Elles ne constituent pas des compléments d'informations au dossier d'autoévaluation, mais peuvent apporter des précisions sur les analyses et les avis émis par le Hcéres et/ou sur des modifications intervenues depuis l'autoévaluation. Elles n'incluent pas les erreurs matérielles qui ont été retenues par le Hcéres dans une phase antérieure.

Elles ne doivent en aucun cas faire référence à des personnes ou constituer des attaques personnelles.

Les observations doivent être déposées dans la GED au plus tard à la date limite indiquée dans le courrier du Hcéres.

A adresser au Collège Doctoral le 17 février

Points appelant observations

- Aucune des 14 disciplines de l'ED représentée dans le comité d'évaluation.
- Le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs impliqués est insuffisant pour assurer une formation doctorale de qualité. (Dans les faits, 36 E-C et 7 C y ont contribué)
- Environ 25 % des doctorants sont sans emploi déclaré. Il faut clarifier les moyens d'accompagnement de ces doctorants pour optimiser les chances de réussite. Cette recommandation ne tient pas compte des efforts de suivi réalisés.

Points appelant observations

- ❑ L'ED est peu impliquée dans l'organisation et le déroulement de ces CSI. Dans le cadre de l'audition du panel de doctorants, ces derniers indiquent des difficultés importantes quant au fonctionnement et à la composition de leur CSI. **Soit**
- ❑ Il a aussi été rapporté plusieurs cas de harcèlement qui n'ont pas été pris en considération par AMU, malgré les alertes et signalements effectués par la Direction de l'ED qui a pris très au sérieux ces cas. **Grave et inexact.**
- ❑ Le taux maximal d'encadrement en SHS est de 600 %. Toutefois, le nombre maximal de doctorants par encadrant reste élevé (9 en 2019 et 2020). **500% pour l'ED, mais codirections comptent à 50%**
- ❑ Le nombre de doctorants inscrits diminue sensiblement depuis la dernière évaluation et les raisons doivent être analysées. **Baisse d'attractivité ou souci de ne pas inscrire des doctorants sans financement?**
- ❑ L'ED dispose d'un personnel administratif sous qualifié pour les missions remplies (pilotage, suivi des doctorants et organisation des formations)!!

La qualification des personnels n'est pas en cause, c'est la reconnaissance de leur compétence par l'établissement qui fait défaut.

SÉLECTION CD CLASSIQUES

Réflexion sur la procédure

➤ **Rappel**

- Présélection des candidatures par les UR
- 1 voire 2 dossiers par UR (3 pour TELEMMe) envoyés mi-juin à l'ED
- Auditions sur 2 jours : 25 mn par candidat

➤ **Evolution conjoncturelle**

- Hausse du nombre de CD : 12 en 2022, au minimum **14 en 2023**
- Diversification des concours : partenariats Inter-ED, CD Inrap, CD CNRS etc.
- EN 2022 : nombre insuffisant de candidatures de qualité

➤ **Revoir la procédure de sélection ?**

- Maintien de la limitation par UR ?
- Augmentation du nombre de candidat par UR ?
- Quels critères ?
- Rôle à jouer par l'ED dans la procédure d'admissibilité à l'audition ?

Potentiel d'encadrement/UR

- **CCJ : 12**
- **CEREGE : 4**
- **CREDO : 3**
- **ENSAM : 2**
- **ESPACE : 2**
- **IDEMEC : 9**
- **IMAF : 5**
- **IRAA : 2**
- **IRASIA : 4**
- **IREMAM : 11**
- **LA3M : 5**
- **LAMPEA : 5**
- **LEST : 6**
- **LIEU : 4**
- **LPED : 6**
- **MESOPOLHIS : 12**
- **TDMAM : 10**
- **TELEMME : 27**

Proposition

- Conserver le principe de répartition entre les UR
- Assouplir l'étape de présélection par les UR
- Moduler le nombre de candidatures et de contrats possibles en fonction du potentiel d'encadrement des UR (très variable).
 - *Limiter à 1 candidature les UR ayant 2 à 3 HDR.*
 - *Autoriser jusqu'à 2 candidatures et 1 CD pour les UR ayant 4 ou 5 HDR.*
 - *Autoriser jusqu'à 3 candidatures et 2 CD pour les UR entre 9 et 12 HDR.*
 - *Autoriser 4 candidatures et 3 CD pour TELEMME*
- NB : point de vigilance concernant le nombre de candidats à auditionner
- Auditions à prévoir sur 3 jours : 28, 29 et 30 juin 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AAP 2022-2025

EMPLOIS JEUNES DOCTORANTS

Emplois Jeunes Doctorants 2023

- 06 février 2023 Date limite d'envoi des dossiers de candidature à la DFD
- du 7 février 2023 Étude de recevabilité des dossiers par la DFD et classement des
au 3 mars 2023 dossiers par les ED
- 16 février 2023 **Conseil ED 355 : Classement des dossiers de candidature**
- 6 mars 2023 Conseil du collège doctoral : interclassement des dossiers
- 9 mars 2023 Commission de la recherche : examen de l'avis du Collège doctoral
et proposition de classement
- 17 mars 2023 Date limite d'envoi des dossiers de projets par la DFD à la Région
- Début mai 2023 La Région envoie la liste des projets retenus
- 22 mai 2023 Date limite d'envoi des formulaires d'engagement des candidats par
la DFD à la Région

Bilan Candidatures ED/CD

- **Candidatures ED 355 2023**

3 projets pour les filières stratégiques (20 pour AMU)
(2 projets TELEMME + 1 projet LAMPEA)

- **Rappel**

2022 : 1 projet retenu mais démission (1/4 pour l'ED 355)

2021 : 16 dossiers reçus/34 déposés (1/3 pour l'ED 355)

2020: 11 dossiers reçus/20 déposés (3/5 pour l'ED 355)

2019 : 15 dossiers reçus/37 déposés (0/5 pour l'ED 355)

2018: 15 dossiers reçus/ 42 déposés (2/6 pour l'ED 355)

EJD : Critères de sélection

- Co-Financement obligatoire : sur un salaire de 111 801,51 €, financement maximal de la région = 90000 €.
- Pas de volet général
- Intégration obligatoire dans les plans prioritaires régionaux : Plan Cancer, Plan Climat
- Implication du partenaire socio-économique et qualité de la collaboration
- Potentiel de valorisation du projet (projet de création d'entreprise, brevetabilité, extensions technologiques ou nouveaux procédés/services...)
- Labellisation du projet par un Pôle de Compétitivité

Candidature A : classement 1^{er} ex aequo

- UR : LAMPEA
- Directeurs de thèse : Jean-Pierre Bracco
- Sujet de thèse : Les Signatures Techniques au Paléolithique Moyen dans l'environnement des Gorges du Verdon (France) : une étude des sociétés néandertaliennes
- Filière : Plan climat (terre)
- Partenaire socio-économique : Musée de Préhistoire des gorges du Verdon (MPGV)
- Catégorie : collectivité
- Part de co-financement CD : 21 801, 51 euros

Candidature B : classement 3^e

- UR : TELEMMe
- Directeur de thèse : Alexandre Grondeau
- Sujet de thèse : Géographie de la réindustrialisation en région Sud-PACA :
- régénération urbaine, développement local et transitions
- Filière : Plan climat (énergie)
- Partenaire socio-économique : friche de la Belle de Mai
- Catégorie : SCIC à forme SA
- Part de co-financement CD : Néant ?

Candidature C : classement 1^{er} ex aequo

- UMR : TELEMME
- Directeurs de thèses : Daniel Faget & Anne Cadoret
- Sujet de thèse : Les pêches non professionnelles dans les Aires Marines Protégées. Approches géographiques de pratiques en mutation : Regards croisés en Méditerranée Nord-Occidentale
- Filière : Plan climat (mer)
- Partenaire : GIS Posidonie
- Catégorie: Association
- Part de co-financement CD : 21 801, 51 euros

QUESTIONS DIVERSES

Serment doctoral

Motion contre le serment doctoral adoptée à l'unanimité par la 22e section du CNU

3 février 2023

Attachée à la promotion et à la défense de l'intégrité scientifique dont elle est l'une des garantes avec les autres sections du Conseil national des Universités, la 22e section du CNU, réunie en session plénière, alerte la communauté universitaire sur les menaces graves que le serment des doctorantes et des doctorants, établi à compter du 1er janvier 2023, fait peser, par son existence comme par sa formulation, non seulement sur les libertés académiques, mais aussi sur le diplôme de doctorat lui-même, en introduisant le principe d'un contrôle moral de l'enseignement et de la recherche.

Elle demande à la CP CNU de se saisir de la question et aux collègues des Sections juridiques de se pencher sur les textes et d'engager des recours contre eux par toutes les voies possibles ;

Elle appelle les Ecoles doctorales et la communauté universitaire dans son ensemble à résister collectivement, par tous les moyens possibles, à l'introduction de ce serment ;

Serment doctoral

Elle invite les doctorants et les doctorantes en cours de doctorat à refuser, comme la loi le leur permet, de signer des avenants à la charte des études doctorales de leur université qui introduiraient ce serment et à refuser de prêter ce serment en l'état ; elle demande à l'ensemble de la communauté universitaire de les soutenir dans cette démarche et de les protéger contre les éventuelles conséquences de celle-ci ;

Elle souligne que rien dans les textes (loi de 2020 ; article 19bis de l'arrêté de 2022) n'oblige à mentionner la prestation de ce serment, qui ne peut intervenir qu' « à l'issue de la soutenance et en cas d'admission » au doctorat, dans les procès-verbaux de soutenance, dans les rapports des jurys ou encore dans les diplômes de doctorat ; elle engage en conséquence, dès à présent, les Ecoles doctorales et les collègues, par mesure de précaution et pour maintenir strictement ce serment dans une dimension symbolique, à ne le mentionner en aucune manière dans aucun de ces actes.

Elle exige enfin la suppression pure et simple de ce serment et rappelle que la loi et des instances collégiales représentatives comme le CNU encadrent et protègent déjà l'intégrité de la pratique scientifique.

Le conseil reprend à son compte les termes de cette motion, qui est adoptée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Merci de votre attention !